

KKO INTERNATIONAL
Société anonyme ayant ou faisant appel public à l'épargne
Avenue Louise 363
1050 Bruxelles
RPM (Bruxelles) 0839.801.947
(ci-après la **Société**)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES TENUE LE 15 JUIN 2016**

Bureau

La séance est ouverte à 18:00 heures sous la présidence de Monsieur Jacques-Antoine DE GEFFRIER (le **Président**).

Le Président désigne Monsieur Marc-Henri Decrop comme secrétaire de l'assemblée.

Vu le nombre d'actionnaires présents et représentés, le Président désigne deux scrutateurs dans les actionnaires présents Pierre Moncheur et Catherine Wasjman.

Composition de l'assemblée

Actionnaires

Une liste de présence reprenant le nom de tous les actionnaires, assistant en personne ou par procuration à l'assemblée, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents, et par les membres du bureau.

L'original de cette liste des présences, ainsi que les procurations et attestations relatives à la détention de titres dématérialisés à la date d'enregistrement (*Annexe 3*), resteront annexés au présent procès-verbal et conservé dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

L'assemblée générale à l'unanimité des voix présentes et représentées, renonce explicitement à soulever toute nullité éventuelle des procurations émises et ce pour vice de forme ou toute autre raison.

Administrateurs et commissaire

Les administrateurs absents ont expressément renoncé aux formalités et délais de convocation, à la possibilité d'invoquer la nullité prévue à l'article 64 du Code des sociétés, ainsi qu'au droit de recevoir lesdits rapports et documents conformément aux articles 533 et 535 du Code des sociétés et aux articles y faisant référence.

Le commissaire de la Société est présent et assiste à l'assemblée générale.

Exposé du Président

I. – Le Président expose que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Examen du rapport annuel de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire portant sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 (comptes statutaires et consolidés) ;
2. Discussion et approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 (comptes statutaires et consolidés) – Proposition d'approuver les comptes annuels (statutaires et consolidés) clôturés le 31 décembre 2015 ;
3. Affectation des résultats - Proposition d'approuver l'affectation des résultats de la manière suivante:
 - Perte reportée de l'exercice précédent : 1.837.221,77 EUR
 - Prélèvement sur le capital au cours de l'exercice (réduction de capital par apurement des pertes) : -1.396.871,63 EUR
 - Perte de l'exercice à affecter : 2.970.909,83 EUR
 - Perte à reporter au terme de l'exercice : 3.368.195,59 EUR
4. Décharge des administrateurs et du commissaire – Proposition de donner décharge à chacun des administrateurs en fonction durant l'exercice social 2015 et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours dudit exercice ;
5. Nomination d'un administrateur – Proposition d'octroyer un mandat d'administrateur non rémunéré à M. Marc Cattelani pour une durée de 5 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021 ;
6. Procuration – Proposition de donner procuration pour l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt ou de publicité relatives aux décisions qui précèdent ;
7. Divers.

II. – Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par annonces publiées dans:

1. Le *Moniteur belge* du 30 mai 2016 (page 33568);
2. La *Libre Belgique* du 30 mai 2016 (page 19);
3. sur www.kko-international.com.

Le Président dépose les numéros justificatifs sur le bureau.

Les convocations ont également été communiquées par lettre ordinaire ou par un autre moyen de communication moyennant accord exprès écrit des destinataires, quinze jours avant l'

assemblée, aux actionnaires nominatifs, aux titulaires de droits de souscription, aux administrateurs et au commissaire; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Le texte des convocations et le modèle de procuration ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société (www.kko-international.com) à partir du 30 mai 2016.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (*Annexe 1*).

Il existe actuellement 9.755.600 actions, sans désignation de valeur nominale. Il résulte de la liste des présences ci-annexée (*Annexe 2*) que 5.495.725 actions sont présentes ou représentées.

Les procurations resteront annexées au présent procès-verbal (*Annexe 3*).

III. – Quinze jours avant l'assemblée générale, les actionnaires ont pu prendre connaissance, au siège social, des comptes annuels ainsi que des pièces et rapports dont question à l'article 553 du Code des sociétés.

IV. – Chaque action donne droit à une voix.

V. – Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Introduction

Avant de passer aux résolutions proprement dites, le Président demande à Remy Allemane, qui dirige la filiale Solea, de faire une présentation générale de la société et du groupe et des activités réalisées en 2015. Celui-ci résume le projet du groupe et ses objectifs et les faits marquants de l'exercice. Il cède ensuite la parole au directeur financier, Marc-Henri Decrop, pour présenter les résultats de la société. Celui-ci passe en revue ces résultats et souligne les postes qui ont pesé particulièrement sur les résultats 2015.

Les actionnaires posent certaines questions sur l'activité du cacao ou sur les conséquences des problèmes climatiques rencontrés en 2015. Remy Allemane explique que ces problèmes (durée de l'Armatan pendant trois mois, ce qui n'est historiquement jamais arrivé) sont arrivés au moment de la floraison et a donc eu un impact négatif. Une question est aussi posée en ce qui concerne les contacts pris par la société en Equateur, pays à la pointe technologique en matière de cacao, à laquelle Remy Allemane répond.

Résolutions

Après cette présentation et après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les décisions suivantes.

1. Examen du rapport annuel de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire portant sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 (comptes statutaires et consolidés)

L'assemblée générale dispense le Président de lire le rapport de gestion du conseil d'administration tant sur les comptes annuels statutaires que sur les comptes annuels consolidés. La parole est donnée au commissaire, qui résume son rapport sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, tant sur les comptes annuels statutaires que consolidés. Il rappelle que les comptes consolidés sont préparés en IFRS tandis que les comptes statutaires de la société sont établis en normes belges. Les actionnaires ont en effet pris connaissance de ces rapports avant l'assemblée générale.

Ces rapports ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée générale.

2. Examen des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015 (comptes statutaires et consolidés).

L'assemblée générale a reçu communication des comptes annuels, tant statutaires que consolidés, relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015, tels qu'établis par le conseil d'administration. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

L'assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité les comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Vote:

Pour: 5.495.725

Contre: 0

Absention: 0

3. Décision relative à l'affectation des résultats

L'assemblée générale constate que la perte reportée de l'exercice précédent est de 1.837.221,77 EUR, que le prélèvement sur le capital au cours de l'exercice (réduction de capital par purement des pertes) est de -1.396.871,63 EUR et que la perte de l'exercice à affecter est de 2.970.909,83 EUR, de sorte que la perte à reporter au terme de l'exercice est de 3.368.195,59 EUR.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'affecter à l'unanimité les résultats de la manière suivante:

- Perte reportée de l'exercice précédent : 1.837.221,77 EUR
- Prélèvement sur le capital au cours de l'exercice (réduction de capital par apurement des pertes) : -1.396.871,63 EUR
- Perte de l'exercice à affecter : 2.970.909,83 EUR
- Perte à reporter au terme de l'exercice : 3.368.195,59 EUR

L'assemblée générale des actionnaires a pris note qu'aucun dividende ne sera mis en paiement.

Vote:

Pour: 5.495.725

Contre: 0

Absention: 0

4. Décharge des administrateurs et du commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015

L'assemblée générale ordinaire donne décharge à chacun des administrateurs en fonction durant l'exercice social 2015 pour l'exercice de leur mandat au cours dudit exercice.

Administrateurs:

- Monsieur Remy ALLEMANE

Vote:

Pour: 5.480.725

Contre: 15.000

Absention: 0

- Monsieur Jacques-Antoine DE GEFFRIER

Vote:

Pour: 5.480.725

Contre: 15.000

Absention: 0

- Monsieur Hugues LAMOTTE

Vote:

Pour: 5.480.725

Contre: 15.000

Absention: 0

- Monsieur Robert OSSELAER

Vote:
 Pour: 5.480.725
 Contre: 15.000
 Absention: 0

- Monsieur Benoît VILLERS

Vote:
 Pour: 5.480.725
 Contre: 15.000
 Absention: 0

L'assemblée générale ordinaire donne décharge à l'unanimité au commissaire, la société KPMG Réviseurs d'entreprises SC SCRL, représentée par M. Benoît VAN ROOST, en fonction durant l'exercice 2015 pour l'exercice de son mandat au cours dudit exercice.

Vote:
 Pour: 5.495.725
 Contre: 0
 Absention: 0

5. Nomination d'un administrateur

Il a été prévu initialement de proposer la nomination en tant qu'administrateur de M. Marc CATTELANI. Suite à un contact avec ce dernier et en concertation avec lui, il a été finalement proposé de nommer M. Pierre MONCHEUR, en lieu et place de M. CATTELANI. M. MONCHEUR représente les mêmes intérêts que M. CATTELANI au sein de l'actionnariat de la Société.

L'assemblée générale décide de nommer à l'unanimité en tant qu'administrateur de M. Pierre MONCHEUR, pour une durée de 6 ans et dont le mandat viendra à expiration immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'an 2022.

Vote:
 Pour: 5.495.725
 Contre: 0
 Absention: 0

6. Procurations

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de donner procuration à Me Benoît Feron, Me Morgane Collignon, Madame Vicki Kaluza ou tout autre avocat du cabinet Laga, situé au Boulevard de la Woluwe 2, 1150 Bruxelles, avec l'autorisation de subdéléguer leurs pouvoirs, chacun pouvant agir individuellement afin de procéder à toute formalité généralement

nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Vote:

Pour: 5.495.725

Contre: 0

Absention: 0

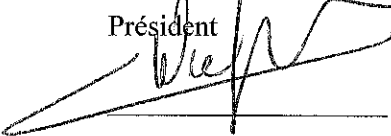
7. Divers

L'assemblée générale ordinaire prend connaissance de la démission de M. Benoît VILLERS en tant qu'administrateur de la Société.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19.00 heures. Le secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée, lequel est signé par les membres du bureau ainsi que par les actionnaires qui en expriment le désir.


M. De Geffrier
Président


Mme Wasjman
Scrutateur


M. Decrop
Secrétaire


M. Mfonheur
Scrutateur

Annexes :

Annexe 1 – Publications et convocations

Annexe 2 – Liste des présences

Annexe 3 – Procurations et attestations